Parc national des Calanques

Objectif 03: Favoriser la diversité biologique commune méditerranéenne sous toutes ses formes

[...]

Propositions des mesures réglementaires en mer concourant à l'atteinte de l'Objectif III

[...]

• Proposition de mesure réglementaire 7 : Limiter la vitesse en mer

Mesure visant à limiter la vitesse en dessous d'un certain seuil, pour tous les engins motorisés dans toute la bande littorale, entre 300 mètres de la côte et 1 mille nautique (1,85km), dans un esprit de quiétude des lieux, de respect de la tranquillité pour les communautés marines et de ressourcement recherchés par les usagers. Le seuil devra être fixé en concertation avec les usagers.

[...]

Page 75 de la Charte PNCal Référence ID de l'article : #2687

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-04 16:38